

## ANNEXE 3

### Carte des marais littoraux de la façade Manche Atlantique

Cette carte présente les grands marais littoraux (et par extension de certaines vallées alluviales) de la façade atlantique possédant pour la plupart une gestion concertée des niveaux d'eau. Les tourbières situées dans ces marais ne sont *a priori* pas éligibles à la labélisation. Si les projets sont situés dans ces zones de marais, le porteur de projet devra apporter la preuve que le site qu'il propose est indépendant des systèmes de régulation hydraulique, et donc que le niveau de la nappe d'eau de la tourbière ne dépend pas des ouvrages de régulation. Une étude réalisée par un tiers indépendant du porteur de projet est nécessaire pour attester de l'éligibilité du projet.



Carte 1- © Forum des marais atlantiques